

BOIS DE LA CORNUÈRE : TRAVAUX FORESTIERS À PARTIR DU 25 FÉVRIER

Contact presse :
Sophie Lemaître
chargecommunication@cc-valdesarthe.fr
02 43 83 51 12 - 07 56 36 44 37

La Communauté de Communes du Val de Sarthe engagera, à partir du 25 février 2026, des travaux forestiers au Bois de la Cornuère, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). Cette intervention a pour objectif d'assurer la sécurité du public tout en favorisant le renouvellement et la pérennité de la forêt.

D'une superficie de 12,5 hectares, le Bois de la Cornuère est un espace naturel très fréquenté. Certaines parcelles présentent aujourd'hui des arbres vieillissants ou dépréssants, susceptibles de représenter un risque pour les usagers et de freiner le renouvellement naturel de la forêt. Les travaux engagés permettront d'y remédier.

Calendrier des travaux

La coupe de bois sera réalisée par l'entreprise Beautemps, mandatée pour procéder à l'exploitation forestière. Les travaux d'abattage débuteront le 25 février 2026. Les grumes seront temporairement stockées sur le parking du site, avant leur évacuation prévue au plus tard le 15 avril 2026.

Pendant toute la durée du chantier, le Bois de la Cornuère ainsi que le parking seront strictement interdits à toute circulation afin de garantir la sécurité du public.

Ces mesures feront l'objet d'un arrêté réglementaire. Une signalisation spécifique sera mise en place sur site et aux abords du bois.

Des travaux au service de la sécurité et de l'avenir de la forêt

Ces travaux permettront de sécuriser les chemins fréquentés par le public, de favoriser le renouvellement naturel de la forêt par l'ouverture de zones de lumière et de maintenir une diversité d'essences bénéfique à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Les bois récoltés, arrivés à maturité, seront valorisés en priorité dans les filières locales. Les recettes générées contribueront au financement des travaux forestiers et à l'entretien du site.

La Communauté de Communes du Val de Sarthe et l'Office National des Forêts remercient les usagers pour leur compréhension face à ces désagréments temporaires, nécessaires à la gestion durable du Bois de la Cornuère.

